

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 46

Rubrik: La Suisse et le tourisme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fait l'objet de trois initiatives populaires, de nombreuses interventions parlementaires et mémoires aux autorités. Le 3 décembre les citoyens se sont prononcés sur un nouvel article 34 quater de la Constitution fédérale qui mentionne à l'alinéa 1 : la Confédération prend les mesures propres à promouvoir une prévoyance suffisante pour

les cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. Cette prévoyance résulte d'une assurance fédérale, de la prévoyance professionnelle et de la prévoyance individuelle.

L'Office fédéral des assurances sociales a tenté d'estimer pour 1980 l'ensemble des charges résultant des assurances sociales :

Branche d'assurance	Montant en mrd. Fr.		pour cent du salaire	
	1970	1980	1970	1980
A.V.S., A.I., P.C.*	4,3	14,0	8,6	13,6
Prévoyance professionnelle	5,3	12,2	10,6	11,8
Assurance-maladie	2,0	7,6	4,0	7,4
Assurance-accidents, etc.	1,3	2,8	2,6	2,7
Total	12,9	36,6	25,8	35,5

La charge de 35,5% du salaire calculée pour l'année 1980 ne diminuera pas dans l'avenir mais aura plutôt tendance à s'approcher à long terme des 40%. Avec cette extension de la sécurité sociale, notre pays va au-devant de changements décisifs. Le financement et la répartition des dépenses sociales se répercuteront sur le développement économique. Il faut considérer en outre que les assurances sociales ne représentent qu'une partie des prestations

toujours croissantes de l'Etat. A cela s'ajoutent les dépenses pour la formation, l'infrastructure ainsi que celles auxquelles on doit consentir en vue de la protection de l'environnement.

L'exemple d'autres pays montre que le développement, en lui-même réjouissant, de la sécurité sociale, met en mouvement des forces qui peuvent accélérer la dépréciation monétaire. Les entreprises tentent de répercuter sur les prix l'augmentation des charges so-

ciales. L'augmentation des prix et l'élévation des charges sociales forcent d'autre part les travailleurs à demander de plus hauts salaires. La courbe des prix et des salaires s'éloigne de ce qui est économiquement possible. Dans plusieurs pays, la lutte pour la répartition du produit social est devenue si aiguë que les prix et les salaires montent même si l'économie est stagnante. A la redistribution du revenu par la sécurité sociale s'ajoute encore celle qui provient de l'inflation. L'économie de marché est faussée, ce qui a à nouveau pour conséquence d'affaiblir les forces qui résistent à l'inflation. Sur le plan économique la sécurité sociale peut donc très bien présenter deux visages.

La Suisse et le Tourisme

AFFLUENCE RECORD DE TOURISTES BELGES EN SUISSE

Selon les statistiques de l'été 1972, le nombre de nuitées belges dans les hôtels suisses a de nouveau augmenté (+5%) totalisant le 7 $\frac{1}{2}$ % des touristes

CIBA—GEIGY

est une entreprise industrielle diversifiée dont l'activité s'étend à de nombreux domaines de produits chimiques spéciaux : colorants, produits pharmaceutiques, agrochimie, matières plastiques et additifs, photochimie et produits de grande consommation.

CIBA—GEIGY

étrangers d'été, contre 6,9% en hiver et consolidant ainsi une confortable 5^e place au classement derrière l'Allemagne, les USA, la France et les Iles britanniques. Le tourisme d'été représente les 2/3 du mouvement annuel du trafic belgo-suisse. Dans ces chiffres ne sont pas compris les séjours extra-hôteliers qui suivent une courbe ascendante plus dynamique encore. Le record d'augmentation est de nouveau revenu aux touristes japonais avec +31% ! (ONST)

PAS DE VOITURES À ZERMATT

Les citoyens de la station de Zermatt ont rejeté par votation populaire (937 non contre 405 oui) la construction d'une route allant de Täsch jusqu'à l'entrée du village. (ONST)

WÜRENLOS : UN DES PLUS GRANDS RESTOROUTES DU MONDE

Un des plus grands restoroutes du monde vient de s'ouvrir sur l'autoroute N1, Zürich-Berne, à Würenlos près de Baden. Six restaurants ont été construits pour les voyageurs. Ceux qui préfèrent les menus suisses choisiront la «Landbeiz», les gourmets trouveront leurs

spécialités préférées au «Habsbourg Grill». Le restaurant pour enfants constitue une attraction particulière. Il n'est en effet ouvert qu'aux jeunes hôtes de 5 à 11 ans. Il est une reproduction fidèle du «Spanisch-Brötli-Bahn», le «train des petits pains espagnols» qui a été le premier à circuler en Suisse en 1847. De plus on a aménagé un service avec toilettes où les bébés peuvent être douchés, baignés, langés et leurs biberons réchauffés. L'établissement permet à 400 voitures et à 20 cars de parquer et 700 personnes peuvent prendre place dans les restaurants. (ONST)

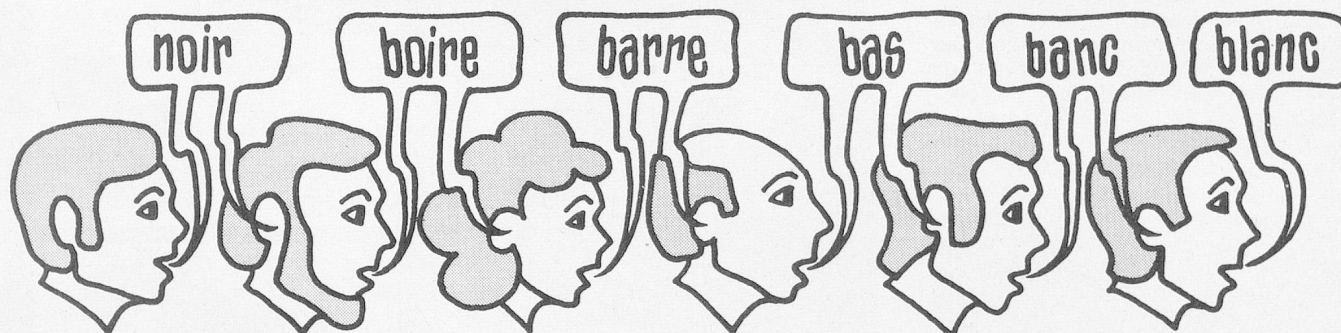
DANIS, NOUVEAU CHAMP DE SKI PRÈS DE LENZERHEIDE-VALBELLA

La mise en service des nouvelles installations de téléskis du Danis près de Lenzerheide-Valbella (capacité horaire de 5000 personnes) fait de la région de Lenzerheide-Churwalden, équipée de 28 remontées mécaniques, un grand complexe de ski au centre des Grisons. Les skieurs y disposent d'un nouveau champ d'ébats de 530 ha, d'une pente moyenne de 30%, qu'ils peuvent facilement atteindre grâce à 5 téléskis. Au cœur de cette région se trouve une cuvette abritée des vents, dont les conditions d'enneigement sont excellentes. Un nouveau restaurant self-ser-

vice pour 150 personnes vient d'être aménagé près de l'Ape Lavoz. De sa grande terrasse ensoleillée, l'on jouit d'une vue magnifique. (ONST)

LE RIGI, HAUT LIEU DES SPORTS D'HIVER

Le Rigi, sommité de Suisse centrale dont les stations s'étagent entre 1400 et 1800 m d'altitude, est la montagne d'hiver par excellence, exempte de toute circulation automobile. On y parvient aisément de Weggis, Vitznau et Goldau; les conditions d'enneigement y sont bonnes durant tout l'hiver et les champs de ski nombreux et variés. Une nouvelle piste de descente de 9 km sur le côté nord, toujours bien enneigé, vient d'être aménagée. Elle conduit le skieur à Goldau. Les pentes situées entre le sommet (Kulm) et Staffelhöhe se prêtent à des descentes courtes et faciles, tandis que la région du Dosson en offre de moyennes et de plus rapides. Mais les skieurs de fond trouvent également leur compte au Rigi : le parcours Rigi-Kaltbad - Scheidegg constitue une piste «finlandaise» avantageuse, en grande partie marquée. Nombreux sont aussi les chemins bien indiqués à l'usage des promeneurs pédestres. On peut pratiquer le patinage et le curling à Rigi-Kaltbad. La piscine couverte de l'Hostellerie est ouverte aux hôtes de la station. (ONST)



le bouche à oreille. c'est... mhh... bbbien...

nous avons d'autres moyens de communication :

téléphonie - recherche de personnes - interphones - radiotéléphones - transmission d'alarmes - téléaffichage. distribution de musique - transport par tube pneumatique - distribution - contrôle et enregistrement de l'heure.

AUTOPHON



1050 BRUXELLES - rue de Naples 53 (02) 11 22 50
 2000 ANTWERPEN - Lange Leemstr. 429-431 (03) 30 99 65
 9002 LEDEBERG - Brusselsesteenweg 1 (09) 23 97 91
 4000 LIEGE - bd de la Sauvenière 64 (04) 23 41 85